

public dans la Charente, et de prononcer un discours pour célébrer les victoires des armées républicaines. Il ne fit pas partie d'autres assemblées.

MAS (ANTOINE-VICTORIN-EDOUARD), député de 1876 à 1885, né aux Boriès (Aveyron) le 25 novembre 1830, se fit recevoir docteur en médecine en 1855, et se fixa à Millau. Il se présenta, comme candidat républicain, aux élections du 20 février 1876, et fut élu, le 5 mars, au second tour de scrutin, député de l'arrondissement de Millau, par 8,139 voix (14,781 votants, 18,522 inscrits). Il prit place à la gauche républicaine, vota contre l'amnistie pleine et entière, pour la proposition Gatineau, contre l'augmentation de traitement des desservants, et fut l'un des 363 députés qui refusèrent l'ordre du jour de confiance au ministère de Broglie. Réélu, le 14 octobre 1877, par 8,097 voix (15,892 votants, 19,313 inscrits) et, le 21 août 1881, par 8,593 voix (15,529 votants, 19,958 inscrits), contre 6,863 à M. Henri Calvet-Rogniat, il vota constamment avec le parti opportuniste, et appuya le projet de loi Ferry sur l'enseignement supérieur. Porté sur la liste républicaine de l'Aveyron, aux élections du 4 octobre 1885, il échoua avec 33,903 voix (94,179 votants, 118,271 inscrits).

MASCON (JEAN-BAPTISTE, COMTE DE), député en 1789, né au château de Ludesse (Puy-de-Dôme) en 1737, mort à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) le 30 août 1811, embrassa la carrière des armes, et servit dans la maison du roi comme mousquetaire noir jusqu'à la suppression. Par édit royal daté de Versailles en mai 1787 et portant création d'assemblées provinciales, il fut choisi, le 16 août de la même année, pour représenter la noblesse d'Auvergne à l'assemblée de Clermont. Élu, le 27 mars 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par la sénéchaussée de Riom, avec 186 voix, il protesta contre la réunion des trois ordres, et voulut donner sa démission après la prise de la Bastille; mais cette démission n'ayant pas été acceptée, il siégea peu, émigra en 1791, et ne reentra en France qu'à l'époque du Consulat.

MASSA (RUFFIN-CASTUS), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII à 1803, né à Menton (Alpes-Maritimes) le 4 septembre 1742, mort à Nice (Alpes-Maritimes) le 28 octobre 1829, exerçait à Menton la profession d'homme de loi. Élu, en 1793, député du département des Alpes-Maritimes à la Convention, et admis à siéger le 23 mai suivant, il soutint les Girondins, protesta contre le 31 mai, et fut décrété d'arrestation. Rappelé à l'assemblée le 18 frimaire an III, il fut élu par ses collègues, le 4 brumaire an IV, député au Conseil des Cinq-Cents. Il y siégea jusqu'en l'an VII, se montra favorable au 18 brumaire, et fut appelé, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, à représenter au Corps législatif le département des Alpes-Maritimes. Massa appartenait à l'Institut, comme membre-associé, pour la section de « Science sociale et législative ». Il reentra dans la vie privée en 1803. Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres depuis le 15 messidor an VIII.

MASSA (DUC DE). — Voy. REGNIER.

MASSABIAU (FRANÇOIS-LÉON), député de 1852 à 1863, né à Villefranche (Aveyron) le 8 décembre 1795, mort à Toulouse (Haute-Garonne) le 8 février 1870, étudia la médecine, et, reçu docteur, se fixa à Toulouse. Candidat du gouvernement au Corps législatif, le 29 février 1852,

dans la 3^e circonscription de la Haute-Garonne, il fut élu député par 23,952 voix (24,596 votants, 33,074 inscrits). Le même jour, il réunissait, dans la 1^{re} circonscription du même département, 415 voix concurremment avec M. de Tauriac, élu par 19,301 suffrages. M. Massabiau prit part au rétablissement de l'Empire et s'associa aux votes de la majorité dynastique. Le 22 juin 1857, il obtint sa réélection, toujours comme candidat officiel, par 24,614 voix (25,670 votants, 33,247 inscrits), contre 909 à M. Abolin. Il soutint de ses votes le régime impérial jusqu'en 1863, et ne se représenta plus.

MASSÉ (JEAN-BAPTISTE-ALFRED), sénateur de 1879 à 1888, né à Germigny (Cher) le 9 mars 1817, exerça la profession de notaire avant 1848; puis il vendit sa charge et devint maire de la Charité-sur-Loire. Républicain de nuance très modérée jusqu'en 1851, il fut cependant compris dans les arrestations préventives opérées, quelques semaines avant le coup d'État, dans le Cher et dans la Nièvre. M. Massé fut conduit à la prison de Bourges; condamné à l'exil par les commissions mixtes, il se rendit à Nice, où il séjourna quelque temps. De retour dans la Nièvre, il se fixa à Poungues, devint maire de cette commune, soutint de son influence, en 1869, la candidature d'opposition de M. Malardier à Cosne contre celle du baron de Bourgoing, remplit, après le 4 septembre 1870, les fonctions de sous-préfet de Cosne, et réunit, aux élections du 8 février 1871, dans la Nièvre, sur une liste républicaine, 18,565 voix sur 64,512 votants, comme candidat à l'Assemblée nationale. À l'avènement de Thiers au pouvoir, à Bordeaux, il donna sa démission de sous-préfet, et, le 20 février 1876, fut de nouveau, sans succès, le candidat des républicains dans l'arrondissement de Cosne: il échoua avec 8,583 voix, contre 9,047 à l'élus bonapartiste, M. de Bourgoing. Conseiller général de la Nièvre pour le canton de Poungues depuis 1871, il se présenta, le 5 janvier 1879, aux élections sénatoriales dans la Nièvre, sur la même liste que M. Tenaille-Saligny, opportuniste, et fut élu sénateur par 190 voix (378 votants). Il siégea dans le groupe de l'Union républicaine, entra, dès sa fondation, dans le petit groupe de l'extrême-gauche, vota avec la majorité sénatoriale pour l'article 7, favorisa, dans le Cher et dans la Nièvre, aux élections législatives de 1881, les candidats radicaux, se prononça au Sénat pour le divorce, pour l'expulsion des princes, etc., et se représenta, le 8 janvier 1888, au renouvellement partiel du Sénat; il réunit, au premier tour de scrutin, 240 suffrages (748 votants); au second tour 288 (749 votants) et échoua définitivement au troisième, avec 325 voix (747 votants). M. Massé était alors soutenu par le parti radical. Son échec fut attribué à la persistance que mirent les « modérés » à maintenir la candidature opportuniste de M. Tenaille-Saligny.

MASSÉNA (ANDRÉ), DUC DE RIVOLI, PRINCE D'ESSLING, député au Corps législatif l'an XI, pair des Cent-Jours, né à Nice (Alpes-Maritimes) le 6 mai 1756, mort à Paris le 4 avril 1817, fils de Jules Masséna, propriétaire à Levens, et de Catherine Fabre, fut d'abord mousse à bord d'un bâtiment de commerce commandé par un de ses oncles. Après avoir fait deux campagnes, il prit, en 1775, du service dans le régiment Royal Italien, et devint promptement sous-officier, mais ne put atteindre le grade de sous-lieutenant, n'étant pas noble. Il obtint alors son congé et se maria. À la Révolution, il

s'enthousiasma pour les idées nouvelles, s'engagea dans les volontaires du Var, devint adjudant-major puis chef du 3^e bataillon, et, en cette qualité, rendit, en 1792, de grands services au général Anselme, lieutenant de Montesquieu, pour la conquête du comté de Nice, puis à Biron, successeur d'Anselme, qui le fit nommer général de brigade le 22 août 1793, et, quelques mois après, le 20 décembre suivant, général de division. Durant la campagne de 1794, il se distingua en différentes circonstances, surtout à Loano et à Saorgio, puis, l'année suivante, à l'affaire du col de Borghetto. Quand Schérer succéda à Kellermann, il chargea Masséna de rédiger le plan des opérations offensives et de l'exécuter : la victoire de Loano en fut la conséquence. A la reprise de la campagne du printemps, cette fois sous les ordres de Bonaparte, Masséna, qui connaissait le pays, reçut, après Millesimo, le commandement des compagnies de grenadiers réunies en corps et, à leur tête, franchit le pont de Lodi, entra le premier dans Milan, et assista à Roveredo, à Castiglione, à Arcole, à Rivoli, à la Favorite, où il mérita d'être appelé par le général en chef : *l'enfant chéri de la Victoire*. Chargé de porter au Directoire les drapeaux pris à l'ennemi, il fut à Paris l'objet d'enthousiastes manifestations ; on lui donna l'Odeon une grande fête, et le Directoire songea un moment à l'opposer à Bonaparte qui l'inquiétait. Après le 18 fructidor, Masséna fut porté sur la liste des candidats au Directoire exécutif en remplacement de Carnot et de Barthélemy, mais il ne fut pas nommé. Revenu en Italie porteur de la ratification des préliminaires de Léoben, il remplaça Berthier à Rome ; mais cette nomination fut mal accueillie par l'armée, qui accusait Masséna de connivence dans les déprédations commises par certains agents français ; elle refusa de le reconnaître pour chef, et la population romaine, profitant de ce désaccord, se souleva ; mais Masséna réprima énergiquement l'émeute, sans parvenir à gagner la confiance de ses troupes qui lui signifiaient, le 25 février 1798, qu'elles ne reconnaissaient d'autre commandant que Berthier. Masséna remit alors ses pouvoirs au général Dallemagne. Puis affecté par ces incidents, il s'en plaignit à Bonaparte, à qui il demanda une ambassade, désireux de ne pas rentrer en France ; celui-ci, à la veille de s'embarquer pour l'Égypte, ne fit rien pour lui. Rappelé de Rome, Masséna vécut en disponibilité à Paris dans une situation assez précaire, jusqu'à ce que la sécurité de nos frontières compromises le fit appeler, en février 1799, au commandement de l'armée d'Helvétie, puis, après sa tentative sur Feldkirch (21-23 mars) défendue par le général Hotze, à celui des armées combinées du Danube et du Rhin, que Jourdan et Bernadotte avaient quittées pour venir se justifier de leurs revers auprès du Directoire. Masséna ne disposait guère alors, malgré les renforts qu'il reçut, que de 40,000 hommes contre 100,000 Autrichiens sous l'archiduc Charles, Bellegarde et Hotze. Il prit position sur la Limmat, ayant trois divisions à droite sur les Alpes, quatre au centre sur la Limmat même, et deux à gauche sur le Rhin, fit franchir, le 25 septembre, la Limmat, au-dessous de Zurich, à quatre divisions, en tout 37,000 hommes, et attaqua Korsakoff, qui, isolé des Autrichiens, ne disposait plus que de 25,000 hommes. Après deux jours de lutte, les Russes battirent en retraite vers le Rhin, ayant 13,000 hommes hors de combat. Pendant ce temps, Soult et Vandamme avaient

passé la Limmat au-dessus de Zurich et battu Hotze. Souwaroff à ce moment débouchait de la vallée de la Reuss, poussant lentement devant lui la division Lecourbe ; le 26 septembre, il arriva à Altorf ; mais au lieu de trouver l'armée française aux prises, il se vit en face de troupes victorieuses et supérieures en nombre. Il dut rétrograder en toute hâte, abandonner ses canons, ses voitures, ses trainards, et n'arriva qu'après des efforts inouïs à Coire, avec 10,000 hommes seulement. La coalition était dissoute. Après le 18 brumaire, Bonaparte confia à Masséna le commandement de l'armée d'Italie, campée sur les Apennins et les Alpes maritimes, couvrant Gênes à droite, Savone au centre, à gauche Nice et le Var. Cette armée ne comptait guère plus de 35,000 hommes, tandis que le baron Mélas disposait de 120,000 Autrichiens. Celui-ci attaqua nos lignes le 5 avril 1800, et, grâce à sa supériorité numérique, après une lutte acharnée, rejeta Suchet sur le Var et Masséna sur Gênes. Assiégé par les Autrichiens du général Ott, bloqué sur mer par les Anglais, Masséna opposa pendant deux mois une résistance héroïque ; pas un seul jour ne se passa sans combat ; mais bientôt la garnison et les habitants furent réduits à vivre d'herbes et de pain d'amidon ; les soldats mêmes n'avaient plus la force de porter leur fusil. Masséna consentit alors à capituler et obtint le droit de se retirer sur le Var avec le reste de ses troupes, pour y rejoindre Suchet. En signant la reddition, il dit aux officiers autrichiens et anglais : « Je vous donne ma parole d'honneur qu'avant vingt jours je serai devant Gênes. » En effet, en tenant en échec les troupes de l'Empire et en attirant sur lui l'attention de Mélas, il avait favorisé la réussite du plan d'invasion de Bonaparte. Après Marengo, il garda le commandement de l'armée d'Italie, qu'il dut cependant abandonner bientôt à Brune, en raison de ses déprédations, qui avaient mécontenté le premier Consul. Il s'était montré peu favorable au coup d'Etat de brumaire, et n'avait voté que le consulat à vie. Élu, le 9 thermidor an XI, par le Sénat conservateur, député de la Seine au Corps législatif, il s'y montra très indépendant et se prononça ouvertement en faveur de Moreau. Nommé maréchal d'empire le 29 floréal an XII, grand-aigle de la Légion d'honneur le 10 pluviôse an XIII, et chef de la 14^e cohorte, il revint, de nouveau, en 1805, à la tête de l'armée d'Italie, s'empara de Vérone le 18 octobre, et attaqua, les 30 et 31, les positions de Caldiero, sans pouvoir les forcer. Après le traité de Presbourg, il fut chargé, avec Regnier et Saint-Cyr, de conquérir le royaume de Naples ; en quelques jours, il dispersa les Napolitains et les Anglais, s'empara de Gaëte et occupa les Calabres.

En 1807, il rejoignit la grande armée en Pologne, où il eut pour mission d'empêcher les Russes de tourner la droite de l'armée française, et de tenir en respect les Autrichiens. Le 19 mars 1808, en récompense de ses services, il fut créé duc de Rivoli, et reçut une dotation considérable. Quelque temps après, à une partie de chasse, il fut éborgné par la maladresse de Berthier. Cet accident ne l'empêcha pas de prendre part à la campagne du Danube, en 1809. Il y commanda la droite de l'armée, se distingua à Landshut et à Eckmühl, et enleva le château d'Ebersdorff ; après la capitulation de Vienne, il reçut l'ordre, ainsi que Lannes, de passer sur la rive gauche du Danube, où ils eurent à lutter contre des forces supérieures. Il montra dans cette circonstance (mai 1809) au-

tant de sang-froid que de courage, son corps d'armée ayant été coupé deux fois, par suite de la rupture du grand pont de l'île Lobau, et sur le point de manquer de vivres et de munitions. Six semaines plus tard, l'armée française, revenue sur la rive gauche, gagnait la bataille de Wagram. Masséna y commanda la gauche qui eut à supporter les efforts de l'armée autrichienne. Contusionné par une chute de cheval, le duc de Rivoli assista dans une calèche aux émouvantes péripéties de la bataille, et quelques jours après, dégagea Marmont à Znâum. Créé prince d'Essling le 31 janvier 1810, il reçut, au mois de février suivant, le commandement de l'armée de Portugal. Réunie à la fin de mai à Salamanca et composée des corps de Ney, Junot, Regnier, Drouet d'Erlon, cette armée s'empara, le 10 juillet, de Ciudad-Rodrigo, le 28 août d'Almeida, mais fut repoussée, le 27 septembre, par les Anglo-Portugais à Busaco. Masséna chercha alors à tourner les positions de l'ennemi, et entra à Coïmbre, le 1^{er} octobre; le 12, il dut s'arrêter devant les lignes de Torres-Vedras, défendues par 100.000 Anglais, Portugais et Espagnols sous les ordres de Wellesley, et par 700 canons. Trop faible pour attaquer ces lignes formidables, mal secondé par Ney, Junot, Regnier, il resta cinq mois immobile en face de ces positions, attendant les secours de Soult. Enfin, manquant de vivres et de munitions, et désespérant de recevoir des renforts, il se mit en retraite le 5 mars 1811. Wellesley le poursuivit et le battit à Sabugal, le 3 avril. Pour ravitailler Almeida, Masséna reprit l'offensive, et livra, le 3 mai, l'indécise et sanglante bataille de Fuentes-de-Onoro. Disgracié par l'empereur à la suite de ces insuccès, il abandonna son commandement au maréchal Marmont et revint en France. Il resta en disponibilité pendant les campagnes de 1812 et de 1813, et devint gouverneur de la 2^e division militaire. A la rentrée des Bourbons, le roi lui conserva ces dernières fonctions, le nomma commandeur de Saint-Louis, et lui accorda des lettres de grande naturalisation. A Marseille, lors du retour de l'île d'Elbe, Masséna chercha à seconder le duc d'Angoulême; puis, il se tint à l'écart, bien que Napoléon lui eût écrit : « Prince, arborer sur les murs de Toulon le drapeau d'Essling et suivez-moi. » L'empereur ne l'en nomma pas moins, le 2 juin 1815, pair des Cent-Jours; mais Masséna ne vint pas siéger. La seconde Restauration lui confia le commandement de la garde nationale de Paris. Membre du conseil de guerre chargé de juger le maréchal Ney, il se récusait en raison des démêlés qu'il avait eus avec Ney en Espagne. Dénoncé bientôt pour sa conduite au 20 mars 1815, il dut publier un mémoire justificatif, et mourut de chagrin, peu de temps après. « Tous les vieux soldats qu'une police ombrageuse n'avait pas éloignés de Paris, dit un de ses biographes, se pressèrent autour de son cercueil. » Napoléon a dit de lui : « Le bruit du canon éclaircissait ses idées, et lui donnait de l'esprit, de la pénétration et de la gaieté. »

MASSÉNA (VICTOR), DUC DE RIVOLI, PRINCE D'ESSLING, député au Corps législatif de 1863 à 1870, né à Paris le 14 janvier 1836, « fils de François-Victor Masséna, prince d'Essling, duc de Rivoli, et de Anne Debelle, grande maîtresse de la maison de l'impératrice », petit-fils du précédent, ancien officier, chevalier de la Légion d'honneur, fut élu, comme candidat officiel, député au Corps législatif par la 2^e circonscription des Alpes-Maritimes, le 1^{er} juin 1863, avec

11.954 voix (18.142 votants, 21.628 inscrits), contre 6.174 voix à M. Maure, ancien représentant. Réélu, dans la même circonscription, le 21 mai 1869, par 12.843 voix (20.746 votants, 25.240 inscrits), contre 7.860 voix à M. Mero, maire de Cannes, il siégea dans la majorité dynastique, et vota pour la guerre contre la Prusse. Après 1870, il se désintéressa des affaires publiques, et se présenta sans succès, en 1879, au conseil général des Alpes-Maritimes.

MASSET (PIERRE-JEAN), député en 1791, né à Gravelotte (Moselle) le 25 février 1748, mort à une date inconnue, était cultivateur à Hellingenstein (Bas-Rhin), lorsqu'il fut élu, le 30 août 1791, député du Bas-Rhin à l'Assemblée législative, le 5^e sur 9, par 332 voix (605 votants). Son rôle parlementaire fut peu important. Il remplit, par la suite, les fonctions d'inspecteur des écoles primaires de l'arrondissement de Schlestadt, et celles de professeur d'histoire à l'Ecole centrale du Bas-Rhin.

MASSEY (PIERRE-FRANÇOIS), député en 1791, né à Amiens (Somme) le 2 janvier 1754, mort à Amiens le 6 février 1819, fils de Pierre Massey et de Françoise Ribeaucourt, était manufacturier à Amiens, lorsqu'il fut élu, le 4 septembre 1791, député de la Somme à l'Assemblée législative, le 1^{er} sur 16, par 187 voix (289 votants). Il ne s'y occupa que de questions industrielles et présenta divers projets relatifs à la sortie des matières premières et à l'exportation des cotons. Membre de la chambre de commerce de Picardie depuis 1791, juge au tribunal de commerce à la même date, et président de ce tribunal de 1798 à 1801, il devint membre de la commission des hospices le 8 nivôse an III, conseiller municipal d'Amiens en 1801, et conseiller d'arrondissement.

MASSEY (PIERRE-VAST-VITE), député de 1830 à 1837, et de 1842 à 1846, né à Amiens (Somme) le 8 février 1783, mort à Amiens le 15 septembre 1860, fils du précédent et de Marie-Françoise-Angélique Anselin, était négociant à Amiens et adjoint au maire, lorsqu'il fut élu, le 28 octobre 1830, député du collège de département de la Somme, en remplacement de M. de Castéja démissionnaire, par 467 voix (861 votants, 1.829 inscrits), contre 385 voix à M. Tattegrain. Réélu, par le 2^e collège du même département (Amiens), le 5 juillet 1831, avec 202 voix (291 votants, 508 inscrits), contre 84 voix à M. Bouillet, vice-président à la cour royale d'Amiens, et, le 21 juin 1834, par 205 voix (384 votants, 550 inscrits), contre 108 voix à M. Blin de Bourdon, il siégea au centre et appuya toutes les propositions ministérielles. Les élections du 4 novembre 1837 et celles du 2 mars 1839 lui furent défavorables; mais il rentra au parlement, le 9 juillet 1842, comme député du 1^{er} collège de la Somme (Amiens intra-muros), avec 501 voix (866 votants, 1.047 inscrits), contre 347 à M. Creton. Partisan et admirateur de Guizot, il vota l'indemnité Pritchard et soutint le ministère du 29 octobre 1840. Il échoua de nouveau, le 1^{er} août 1846, avec 307 voix contre 508 à l'Élu, M. Creton, et rentra dans la vie privée.

MASSIET DU BIEST (EMILE-LOUIS-LUCIEN), député de 1876 à 1877, sénateur de 1879 à 1888, né à Hazebrouck (Nord), le 2 novembre 1823, mort à Hazebrouck le 16 juillet 1888, d'une vieille famille flamande, fils d'un ancien juge de paix, fut lui-même juge de paix à Hazebrouck de 1855 à 1871, maire de cette ville,

et conseiller général du canton sud d'Hazebrouck. Candidat constitutionnel aux élections du 25 février 1876, il fut élu, au second tour (5 mars), député de la 1^{re} circonscription d'Hazebrouck, par 9,451 voix (9,978 votants, 14,629 inscrits). Il siégea au centre gauche et fut des 363 qui refusèrent le vote de confiance au ministère de Broglie. Son état de santé ne lui permit pas de se représenter aux élections du 14 octobre 1877; mais il rentra au parlement en 1879, élu sénateur du Nord, le 5 janvier, par 423 voix (798 votants). Il prit place au centre gauche du Sénat, soutint la politique des ministères républicains, et vota pour l'expulsion des princes. Il mourut en 1885.

MASSIEU (JEAN-BAPTISTE), député en 1789, membre de la Convention, né à Pontoise (Seine-et-Oise) le 17 septembre 1743, mort à Bruxelles (Belgique) le 6 juin 1818, fut précepteur des Lameth. Il était curé de Sergy, près de Pontoise, lorsqu'il fut élu, le 21 mars 1789, député du clergé du bailliage de Senlis aux États-Généraux, par 159 voix sur 300 votants. Il se joignit un des premiers à ses collègues du tiers, dont il appuya les revendications, siégea à la gauche de l'Assemblée, fut envoyé à Poissy, sur sa demande, pour apaiser les troubles (juillet 1789), et, reçut les remerciements de l'Assemblée. Nommé secrétaire (22 décembre 1789), il fit partie du comité ecclésiastique, et prêta, en décembre 1790, le serment prescrit par la constitution civile du clergé. En février 1791, il fut nommé évêque constitutionnel de l'Oise (22 février 1791). Le 4 septembre 1792, ce département l'envoya siéger à la Convention, le 3^e sur 12, par 315 voix (627 votants). Massieu se prononça, dans le procès du roi, contre l'appel au peuple, pour la mort et contre le sursis. Il répondit au 2^e appel nominal : « Je crains aussi non seulement les guinées anglaises, mais les florins d'Allemagne et les piastres d'Espagne; je crains la guerre civile, et je dis non. » Et au 3^e appel nominal : « J'ai réfléchi, autant qu'il était en moi, au devoir redoutable et pénible à mon cœur que j'ai à remplir. Je croirais manquer à la justice, à la sûreté présente et future de ma patrie, si, par mon suffrage, je contribuais à prolonger l'existence du plus cruel ennemi de la justice, des lois, de l'humanité; en conséquence, je vote pour la mort. » Ayant résigné (1793) ses fonctions épiscopales, J.-B. Massieu épousa la fille du maire de Givet, et fut envoyé en mission dans les Ardennes, où il resta dix mois, jusqu'en germinal an II, et dans la Marne, où il menaça de faire de Reims une nouvelle Lyon, et fit multiplier les arrestations. Il avait inauguré le temple de la Raison à Sedan, et dénoncé les « égoïstes, les modérés et les fédéralistes, » ennemis des patriotes de cette commune. De retour à la Convention, il prononça plusieurs discours sur des matières politiques, sur l'instruction publique, etc. Fidèle au parti des Jacobins, il fut, après thermidor, dénoncé par André Dumont comme terroriste, « pour avoir porté la terreur et la désolation dans les Ardennes, y avoir prêché publiquement les maximes les plus incendiaires et les plus destructives de la morale publique, avoir envoyé à l'échafaud trente-deux fonctionnaires compromis avec La Fayette et convertis par un décret d'amnistie, etc. » Décreté d'arrestation, le 9 août 1795, il bénéficia, peu après, de la loi d'amnistie du 4 brumaire an IV (26 octobre suivant). Rendu à la liberté, il fut nommé archiviste du bureau de la guerre, fonctions qu'il conserva jusqu'en 1815, et qu'il cumula un

moment, en 1797, avec celles de professeur à l'Ecole centrale de Versailles. Ayant voté l'Acte additionnel en 1815, il dut quitter la France en 1816, frappé par la loi contre les régicides; il se retira à Bruxelles, vivant d'une modique retraite, et demanda à rentrer en France le 15 mai 1818; sa femme l'avait rejoint dans l'exil le 9 avril précédent. Sa demande, appuyée par le duc de Richelieu et par le comte Lanjuinais, allait être accueillie, quand il mourut, le 18 juin, à 75 ans. Massieu avait publié une traduction estimée des *Œuvres de Lucien* (1781-1787).

MASSIP (HUGUES-MARIE-ARNAUD), député de 1881 à 1885, né à Moissac (Tarn-et-Garonne) le 2 juillet 1842, mort à Foix (Ariège) le 13 septembre 1885, appartint quelque temps à la presse et fut rédacteur du *Journal officiel*. Conseiller d'arrondissement de Foix, il se présenta, le 21 août 1881, comme candidat républicain, dans cet arrondissement, et fut élu député par 8,997 voix (16,156 votants, 24,298 inscrits), contre 6,919 à M. de Bellissen, député sortant. M. Massip siégea à l'Union républicaine, vota le plus souvent avec la majorité, et fit un rapport sommaire sur une proposition de loi concernant l'église du Sacré-Cœur de Montmartre (1882). Il mourut le 13 septembre 1885.

MASSON (VICTOR-ALEXANDRE), député de 1824 à 1827, né à Paris le 23 mars 1778, mort à Paris le 16 avril 1858, était maître des requêtes au conseil d'Etat, lorsqu'il fut élu, le 25 février 1824, député du 1^{er} arrondissement électoral de l'Aube (Troyes), par 190 voix (362 votants, 379 inscrits), contre 149 à M. Vernier-Guerard, député sortant. Il siégea dans la majorité royaliste, et échoua, le 17 novembre 1827, avec 106 voix, contre 197 à l'élu, M. Casimir Périer. A partir de cette époque, il se consacra uniquement à ses fonctions de maître des requêtes, et fut retraité, comme tel, le 28 mai 1852.

MASSON DE MORFONTAINE (JEAN-BAPTISTE-HIPPOLYTE), sénateur de 1876 à 1885, né à Bar-sur-Aube (Aube) le 13 octobre 1796, mort à Bar-sur-Aube le 30 janvier 1887, s'engagea en 1814 comme simple soldat, fit la campagne de France et la campagne de Belgique en 1815, assista à Fleurus et fut blessé à Waterloo. Il resta dans l'armée sous la Restauration, prit part, en 1823, à la guerre d'Espagne comme lieutenant, et, en 1830, à l'expédition d'Alger, après laquelle il fut promu capitaine. Officier de la Légion d'honneur du 19 août 1850, il prit sa retraite la même année, comme chef d'escadron, et vécut dans la retraite sous l'Empire. Maire de Bar-sur-Aube le 4 septembre 1870, il rendit de grands services à ses compatriotes pendant l'occupation allemande et, bien qu'âge de soixante-quatorze ans, fit preuve d'une rare énergie. Conseiller général de l'Aube (8 octobre 1871), vice-président de ce conseil, il fut élu, le 30 janvier 1876, sénateur de l'Aube, par 308 voix (519 votants). Il prit place à gauche, repoussa la dissolution de la Chambre demandée, le 23 juin 1877, par le ministère de Broglie, et appuya la politique du gouvernement. Il ne se représenta pas au renouvellement triennal du Sénat, le 6 janvier 1885. Officier de la Légion d'honneur (19 août 1850).

MASSOT (PAUL), député de 1876 à 1877, sénateur de 1877 à 1881, né à Perpignan (Pyrénées-Orientales) le 15 août 1800, mort à Paris le 27 mars 1881, fut reçu docteur en médecine en 1823, et s'établit dans sa ville natale où il devint chirurgien de l'hôpital civil. Il s'occupa

aussi de politique et se fit remarquer comme un des chefs du parti démocratique avancé. Conseiller général de Céret en 1848, il donna sa démission l'année suivante, lors du vote tendant à conférer à Louis-Napoléon la présidence de la République pendant dix ans. Au coup d'Etat du 2 décembre, il fut expulsé de France, resta en exil pendant quelques mois, et, revenu chez lui, se tint à l'écart de la politique jusqu'à la fin de l'Empire. Élu, le 20 février 1876, député de l'arrondissement de Céret, par 5,289 voix (5,524 votants, 11,161 inscrits), il se fit inscrire à la gauche républicaine, vota contre l'amnistie pleine et entière et pour la proposition Margue, et fut l'un des 363 députés qui refusèrent le vote de confiance au ministère de Broglie. Réélu, le 14 octobre 1877, par 5,222 voix (8,058 votants, 11,470 inscrits), il quitta bientôt la Chambre, ayant été élu, le 2 décembre 1877, sénateur des Pyrénées-Orientales, en remplacement de M. Pierre Lefranc décédé, par 164 voix (275 votants), contre 111 à M. Charles de Lazermie, conservateur. Il prit place à la gauche républicaine, et mourut en mars 1881.

MASURE (GUSTAVE-LOUIS), député de 1876 à 1885, né à Lille (Nord) le 17 juin 1836, mort au Mans (Sarthe) le 15 octobre 1886, entra dans la presse politique, devint conseiller municipal de Lille en 1865, et fonda, en 1867, le *Progrès du Nord*, dans lequel il combattit le gouvernement impérial. En 1868, le marquis d'Havrincourt, député et chambellan, l'attaqua en diffamation. Il fut défendu par Gambetta à Lille et devant la cour de Douai, et condamné à deux mois de prison. En 1869, il fut de nouveau poursuivi pour sa participation à la souscription Baudin; Gambetta plaida encore pour lui devant le tribunal correctionnel de Lille, et devant la cour de Douai: M. Masure fut condamné à l'amende et à la prison. Le 15 septembre 1870, M. Masure fut délégué, par les préfets de la région du Nord, près de la délégation de Tours, et, en octobre, fut nommé, par Gambetta, directeur général adjoint du personnel au ministère de l'Intérieur. Après avoir rempli ces fonctions à Tours et à Bordeaux, il donna sa démission en février 1871, quand Gambetta se retira, et alla reprendre à Lille la direction de son journal. Lors de la visite des légitimistes au comte de Chambord à Anvers, il fut attaqué par ceux-ci, comme responsable, en raison de ses articles dans le *Progrès du Nord*, des désordres qui accompagnèrent à Lille le retour des visiteurs, et fut acquitté après une plaidoirie de Clément Laurier. Le 16 avril 1876, il fut élu député de la 2^e circonscription de Lille, par 6,710 voix (11,437 votants, 15,858 inscrits), contre 2,350 à M. Vrau et 2,106 à M. Dutilleul. Il s'agissait de remplacer Gambetta, qui avait opté pour le 20^e arrondissement de Paris. M. Masure s'inscrivit à l'Union républicaine et fut des 363. Réélu comme tel, le 14 octobre 1877, par 9,835 voix (12,870 votants, 15,399 inscrits), contre 2,865 à M. Lefebvre, il opina avec la majorité républicaine, pour les invalidations des députés de la droite, pour les ministères républicains de la législature, pour l'amnistie partielle, pour les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, etc., et obtint encore sa réélection, le 21 août 1881, avec 9,241 voix (12,811 votants, 16,570 inscrits), contre 2,008 à M. Bernard et 1,353 à M. Giard, radical. Il soutint la politique opportuniste des cabinets Gambetta et Ferry, et se prononça contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et pour les crédits de l'expédition du Tonkin. Il ne se repré-

sença pas en 1885, fut nommé, l'année suivante, entreposeur des tabacs au Mans, et y mourut presque aussitôt, le 15 octobre suivant.

MASUYER (CLAUDE-LOUIS), député en 1791, membre de la Convention, né à Bellevèze (Saône-et-Loire) le 21 octobre 1759, exécuté à Paris le 19 mars 1794, « fils de maître Pierre Masuyer, avocat à la cour, bailli de Bellevèze, et de dame Louise-Antoinette Dunoyer », était lui-même avocat dans sa ville natale avant 1789. Nommé juge au tribunal de district de Louhans, il fut élu, le 30 août 1791, député de Saône-et-Loire à l'Assemblée Législative, le 5^e sur 11 (le procès-verbal de l'élection ne mentionne que le chiffre des votants, 678). Il opina généralement avec les modérés et dénonça comme ennemi de la Constitution M. de Brissac, commandant de la garde constitutionnelle du roi. Réélu, le 5 septembre 1792, député de Saône-et-Loire à la Convention nationale, le 2^e sur 11, il s'y porta l'accusateur de la municipalité de Paris, et se prononça avec vivacité contre la Montagne. Son opinion dans le procès de Louis XVI fut imprimé avant le jugement. Il répondit au 3^e appel nominal: « Je ne trouve pas en lui un citoyen, il a toujours été hors de notre contrat social, et je ne crois pas qu'on puisse lui en appliquer les lois. Si vous vouliez les lui appliquer en vertu de l'article de la déclaration des droits qui dit que la loi doit être la même pour tous, soit qu'elle punisse, soit qu'elle protège, je demanderais aussi que vous suiviez à son égard les lois communes à tous les citoyens, relatives aux formes des procédures criminelles. Mais considérez-le plutôt comme un homme qui seul avait des rapports politiques avec les nations étrangères; il faut alors agir avec lui par le droit des nations. Les nations ont le droit de la vengeance, mais il ne leur est pas toujours utile de l'exercer, mais il n'est pas toujours possible de l'exercer; il est des fanatiques de la royauté, comme il en est de la religion. La tête de Louis à bas, je vois son fils lui survivre, qu'il n'étant pas, comme le père, chargé de crimes, couvert d'opprobres et de mépris, sera plus intéressant, et donnera beaucoup plus d'action et de moyens à ses partisans. Je vois une minorité royaliste demander un régent, et se faire d'un enfant un moyen de réchauffer les cabales. La correspondance de Dumoutier avec les princes, saisie par l'armée des Ardennes, nous a appris que la cour de Berlin travaillait à donner la régence à Monsieur, frère du roi; que la cour de Vienne voulait la donner à la reine. Peut-être cette division a été une cause de nos succès; mais vous voyez que nos ennemis ne soupirent qu'après une minorité. Je suis convaincu qu'ils s'intéressent fort peu à la personne même de Louis, et que nous les servirions en abattant sa tête. Ce qui serait au contraire un grand exemple pour les peuples, et ce qui épouvanterait bien plus les rois, ce serait de faire de Louis et de sa famille des émissaires de révolution. Je voudrais que, si les événements le permettaient, on pût, dès demain, les emballer et les conduire de Varennes loin du territoire de la République; je voudrais que, couverts d'opprobre et de misère, ils montrassent dans tous les pays que les rois ne sont rien quand les nations ne veulent pas qu'ils soient quelque chose. Je voudrais que nos ennemis eux-mêmes en fussent embarrassés et qu'en leur envoyant notre ci-devant roi, nous missions à leur charge l'équivalent de la dépense de cinq à six régiments. Mais, dirait-on, à peine sorti de France, il se fera proclamer

généralissime des armées combinées. Terrible Brunswick, à peine verrai-je en lui un homme de plus à combattre : un roi chassé n'est jamais rentré. Si, au contraire, vous le gardiez dans sa prison, il suffirait d'une émeute populaire pour lui rendre tous les moyens de nuire ; car les ennemis intérieurs seront toujours les plus dangereux. Mais il ne suffit pas de renvoyer Louis, il faut expulser tout ce qui tient à cette dynastie, qui depuis longtemps fait le malheur de la nation. Je vote pour le bannissement. » Le 1^{er} mai 1793, il renouvela ses attaques contre la commune de Paris, et, après les journées qui virent la chute du parti girondin, favorisa l'évasion de Pétion et de Lanjuinais. Il fut décrété d'arrestation, mis hors la loi, arrêté et condamné à mort le 29 ventôse an II, par le tribunal révolutionnaire, et exécuté. Après le 9 thermidor, une pension fut accordée à son père ; la Convention décida en outre, sur la motion d'Oudot, que l'indemnité qu'il aurait reçue comme représentant serait payée, jusqu'à la fin de la session, à ses héritiers, à la charge par eux d'acquitter ses dettes. On a de lui quelques écrits politiques : *Organisation de l'instruction publique et de l'éducation nationale en France* (1793).

MATER (CLAUDE-DENIS), député de 1839 à 1848, né à Viarmes (Seine-et-Oise) le 30 septembre 1780, mort à Bourges (Cher) le 25 février 1862, fils d'un tapissier, commença par être apprenti chez son père et n'apprit à lire qu'à l'âge de douze ans. Ayant terminé ses études classiques, il apprit le droit, appartint quelque temps à l'administration des droits réunis, et fut nommé avoué d'appel à Bourges le 8 vendémiaire an XII (1^{er} octobre 1803). Il n'y avait alors que des avoués en titre comme hommes de loi. La même année, il publia, sous le voile de l'anonyme, un *Recueil de poésies* et deux volumes intitulés : *Amours secrètes et politiques du cardinal de Richelieu*, d'après deux manuscrits du XVII^e siècle. Licencié en droit le 16 septembre 1806, il prêta serment d'avocat à la cour de Bourges le 6 novembre 1815. Bonapartiste ardent, il combattit la politique de la Restauration dans les rangs du parti libéral, et s'attira les rigueurs du gouvernement royal. Il avait pris un rang distingué au barreau de Bourges quand éclata la révolution de 1830. M. Mater n'hésita pas à faire adhésion au gouvernement de Louis-Philippe, et fut promu d'emblée premier président de la cour royale. Amateur d'art et de littérature, il fut, avec un artiste de Bourges, M. Charmeil, le fondateur (1833) du musée de cette ville. En septembre 1834, il devint membre correspondant de l'Institut historique présidé par l'académicien Michaud. Enfin il aborda la carrière parlementaire aux élections du 2 mars 1839 : élu député du 1^{er} collège du Cher (Bourges), par 133 voix (231 votants), il appartint à la majorité conservatrice de la Chambre, et vota pour la dotation du duc de Nemours, pour le projet sur les fortifications de Paris, pour le recensement, contre les motions de la gauche tendant à l'adjonction des capacités, etc. Réélu, le 9 juillet 1842, par 144 voix (285 votants, 309 inscrits), contre 103 à M. Mayet-Genettry maire de Bourges, il soutint la politique doctrinaire de Guizot, et se prononça notamment pour l'indemnité Pritchard et contre la proposition Rémusat sur les députés fonctionnaires. On lit dans la *Galerie des Pritchardistes*, publiée en 1846 par le *National* : « Comme l'espace consacré à cette galerie commande d'être sobres, nous ne savons trop

comment parler de M. Mater. Sa vie devrait être écrite par une plume exaltée et avec toute l'ivresse du succès. Il débuta modestement dans les droits réunis, et ses fonctions lui commandaient de visiter les caves. Il s'est élevé de là à la dignité de premier président de la cour royale de Bourges. La Restauration le persécuta, 1830 le vit fougueux démocrate ; ex-avoué, simple avocat, mais toujours excité par cette fermentation intérieure qui pousse à toutes les hardiesses, il ne demanda rien moins que la première place à la cour ; cette prétention trébucha un instant : le vénérable Dupont (de l'Eure) se défiait des entraînements de M. Mater. Cependant il fut nommé. Les efforts réunis de la coalition le firent triompher en 1839 de M. Mayet-Genettry, maire de Bourges, et en racontant ce jour de gloire qui l'envoyait à la Chambre, M. Mater disait naïvement : « Oh ! ce jour-là, j'en ai vu de toutes les couleurs ! » Tant que M. Joubert resta près de lui pour tempérer ses ardeurs et guider ses pas, M. Mater se soutint assez bien, penchant tantôt vers le ministère, tantôt vers l'opposition, ne tombant pas toutefois. Mais, depuis que M. Joubert a quitté la vie politique, M. Mater n'a plus mis de mesure dans ses égarements ; il a épuisé la coupe du ministériisme, et si épaisse que fût la lie de Pritchard, il l'a bue sans hésiter comme le breuvage le plus pur. » M. Mater obtint encore sa réélection le 1^{er} août 1846, par 171 voix (330 votants, 355 inscrits). Il soutint jusqu'au bout le gouvernement de Louis-Philippe, et rentra dans la vie privée en 1848. Rallié au gouvernement présidentiel de L.-N. Bonaparte, puis à l'Empire, il fut promu, le 24 juin 1852, conseiller à la cour de Cassation, et fut admis à la retraite, en cette dernière qualité, le 15 janvier 1856. Bien qu'il eût alors plus de soixante-quinze ans, M. Mater éprouva de sa mise à la retraite un dépit et une irritation qu'il exhalait volontiers, dans les dernières années de sa vie, en imprécations inattendues contre le gouvernement et la personne de l'empereur. Commandeur de la Légion d'honneur.

MATHAN (GEORGES, MARQUIS DE), pair de France, né à Caen (Calvados) le 17 août 1771, mort à Vanves (Seine) le 27 juillet 1840, « fils de messire Louis, marquis de Mathan, ancien capitaine de vaisseau, et de noble dame Anne-Angélique-Louise de Savary, » fut élève au collège de Juilly et eut ensuite l'abbé Delorme pour précepteur. A peine âgé de 14 ans, il entra à l'école des chevaux-légers de la garde du roi de Versailles, et, peu après, devint enseigne aux gardes-françaises avec rang de capitaine. Lorsque éclata la Révolution, il dut abandonner son régiment, émigra et fut promu lieutenant aux gardes dans l'armée des princes. A la dissolution de cette armée, il retrouva son précepteur qui avait abandonné ses travaux littéraires pour se mettre à sa recherche. Mais leur réunion fut de peu de durée ; tandis que l'abbé Delorme retournait à Londres, M. de Mathan rentrait en France et s'installait à Caen. On était au lendemain du 18 brumaire. En 1804, il fut mis à la tête de la garde nationale de la ville, et chargé, en 1811, d'organiser la 1^{re} compagnie des gardes d'honneur du Calvados. L'Empereur fut si satisfait de la rapidité et de la solidité de cette organisation, qu'il appela M. de Mathan auprès de lui en qualité de chambellan. Le nouveau dignitaire fit la guerre de Russie, au cours de laquelle il reçut la croix de chevalier de la Légion d'honneur, assista à Leipsig et à Hanau comme colonel-major du

1^{er} régiment des gardes d'honneur, et fit, comme colonel-commandant du 1^{er} régiment de ces mêmes gardes, la campagne de 1814. La première Restauration le nomma maréchal de camp et chevalier de Saint-Louis. Sans emploi aux Cent-Jours, il fut fait, au retour de Gand, officier de la Légion d'honneur, et nommé pair de France (17 août 1815); il vota *pour* la mort dans le procès du maréchal Ney. Il commanda, en 1816, le département du Calvados, fut président du collège électoral de ce département, et reçut, la même année, le titre d'inspecteur général de cavalerie. Il cessa ces fonctions en 1821, et fut promu commandeur de la Légion d'honneur. À la Chambre des pairs, M. de Mathan siégea parmi les ultra-royalistes; il n'en prêta pas moins serment au gouvernement de Louis-Philippe.

MATHÉ (ANTOINE-AMÉDÉE-FÉLIX), représentant en 1848 et en 1849, né à Cosne-sur-l'Écluse (Allier) le 18 mai 1808, mort à Moulins (Allier) le 5 mars 1882, fit ses études classiques au collège de Moulins, suivit ensuite les cours de la faculté de droit de Paris, fut au nombre des combattants de juillet 1830, resta dans l'opposition républicaine sous Louis-Philippe, et subit plusieurs condamnations politiques, en 1831 pour détention d'armes, en 1833 pour coalition d'ouvriers. Impliqué dans l'affaire d'avril 1834, il passa quelques années en Belgique, puis il revint en France, s'établit à Moulins, s'occupa du commerce des bois et y fit fortune. Le gouvernement provisoire le nomma, après février, commissaire de la République dans l'Allier. M. Félix Mathé fut élu, le 23 avril suivant, représentant de l'Allier à l'Assemblée constituante, le 5^e sur 8, par 51,989 voix (72,233 votants, 89,404 inscrits). Il siégea à la Montagne, fit partie du comité des affaires étrangères, et vota avec les démocrates les plus avancés : *contre* le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* l'abolition de la peine de mort, *pour* l'amendement Grévy, *pour* la sanction de la Constitution par le peuple, *pour* le droit au travail, *contre* la proposition Râteau, *contre* les crédits de l'expédition romaine, *pour* l'amnistie, *pour* la mise en accusation du président et de ses ministres. Absent, le 25 novembre 1848, il écrivit au *Moniteur* que, présent, il eût voté *contre* l'ordre du jour en l'honneur du général Cavaignac. Réélu, le 13 mai 1849, représentant du même département à l'Assemblée législative, le 1^{er} sur 7, avec 40,529 voix (65,506 votants, 90,096 inscrits), M. Félix Mathé reprit sa place à l'extrême-gauche. Il se joignit à ses amis pour protester, avec Ledru-Rollin, contre l'expédition de Rome, et, lorsque, le lendemain de l'affaire du 13 juin, dite du Conservatoire des Arts et Métiers, plusieurs représentants, parmi lesquels MM. Pascal Duprat, le général Rey, Guizard, Vignes, Delavallade, Sartin, Rantian, Richard (du Cantal), Duché, crurent devoir désavouer leurs signatures apposées au bas de l'appel aux armes qui motivait le réquisitoire du procureur général Baroche, M. F. Mathé eut une attitude toute différente. « Citoyens, dit-il, je ne viens pas protester contre la pièce sur laquelle M. le procureur-général a fait des réserves dans son réquisitoire; je viens, au contraire, dire qu'il est temps de mettre un terme aux protestations inutiles et plus ou moins dignes qui ont été produites à cette tribune... » Au surplus, il ne fut pas poursuivi. Après avoir constamment opiné avec la minorité démocratique, il se mon-

tra l'adversaire déterminé du coup d'État du 2 décembre 1851, et se réfugia en Belgique ayant été expulsé de France. Le 1^{er} juin 1863, 907 voix de l'opposition radicale se comptèrent sur son nom dans la 1^{re} circonscription de l'Allier. Le 8 février 1871, il obtint dans le département de l'Allier, sans être élu, 26,391 suffrages.

MATHÉ (JULES), député de 1877 à 1884, né à Val-de-Mercy (Yonne) le 6 juin 1824, mort à Paris le 24 septembre 1884, était négociant à Avallon sous l'Empire. Il fit de l'opposition à ce gouvernement dans les rangs des républicains, fut nommé conseiller municipal en 1866, maire d'Avallon le 18 septembre 1870, et, ayant refusé énergiquement à l'ennemi le paiement d'une contribution de guerre de près de 100,000 francs, vit la ville d'Avallon livrée au pillage, et ses magasins entièrement dévastés. Membre du conseil général de l'Yonne en 1871, M. J. Mathé fut révoqué de ses fonctions de maire par le gouvernement du 24 mai, mais fut réintégré en 1876. La même année, il se présenta à la députation dans l'arrondissement d'Avallon, où il obtint, au second tour (5 mars), 4,625 voix, contre 6,271 à M. Garnier, bonapartiste, élu. Mais, le 14 octobre 1877, M. Mathé, candidat des républicains, devint député du même collège, avec 5,863 voix (11,423 votants, 13,272 inscrits), contre 5,508 au député sortant. Le gouvernement du Seize Mai l'avait encore révoqué comme maire. M. Mathé siégea à l'Union républicaine de la Chambre, et vota *pour* les invalidations des députés de la droite, *pour* l'article 7, *pour* l'invalidation de l'élection de Blauqui, *pour* les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, etc. Il obtint encore sa réélection, le 26 août 1881, par 7,219 voix (8,159 votants, 13,415 inscrits), soutint les ministères Gambetta et J. Ferry, et, décédé en septembre 1884, fut remplacé, le 24 octobre, par M. Garnier, ancien député.

MATHÉ (HENRI), député de 1885 à 1889, né à Moulins (Allier) le 27 mai 1837, neveu de Félix Mathé représentant en 1848 et 1849 (*v. p. haut*), commença ses études à Paris en 1847, et accompagna, en 1851, son oncle exilé après le coup d'État. Il rentra en France en 1858, et passa trois ans à l'École supérieure du commerce. Républicain, il fit de l'opposition à l'Empire, accueillit avec joie la révolution du 4 septembre 1870, fit partie, pendant le siège, du 57^e bataillon de la garde nationale, et fonda, après 1871, un comité de secours aux familles des détenus politiques, comité dont il fut le secrétaire-trésorier. En 1874, M. Henri Mathé fut élu conseiller municipal de Paris pour le quartier de la Roquette, en remplacement de M. Lockroy. Il siégea parmi les radicaux, fut membre de plusieurs commissions importantes, et devint, en 1879, président du conseil général de la Seine; il présida aussi, à deux reprises successives, le conseil municipal. Vers la même époque, il fut activement mêlé à la formation et aux travaux du comité central d'aide aux amnisties. Il se présenta une première fois, le 21 août 1881, comme candidat radical-socialiste, dans la 2^e circonscription du 11^e arrondissement de Paris, et y obtint 4,424 voix contre 8,501 à l'élu, M. Lockroy, et 1,555 à M. Allemane, collectiviste. Mais, aux élections d'octobre 1885, inscrit sur plusieurs listes radicales, M. H. Mathé fut élu, au second tour, député de la Seine, le 15^e sur 34, par 286,144 voix (416,886 votants, 564,338 inscrits). Il prit

place à l'extrême-gauche, combattit les ministères Rouvier et Tirard, soutint le cabinet Floquet, se prononça nettement contre la politique « boulangiste », et vota, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

MATHÉ (PIERRE-FÉLIX), député depuis 1885, né à Moulins (Allier) le 20 novembre 1837, neveu de M. Félix Mathé (*Voy. plus haut*), resta étranger à la politique sous l'Empire, et s'occupa, lors de la guerre franco-allemande, de l'organisation de la défense dans son département. Elu conseiller municipal de Moulins en 1881, il fut porté, aux élections du 4 octobre 1885, sur la liste républicaine de l'Allier, et fut élu député, le 2^e sur 6, par 51,441 voix, sur 94,228 votants et 120,068 inscrits. Il prit place à la gauche radicale, et vota le plus souvent avec ce groupe, notamment, dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

MATHÉI. — *Voy. VALFONS (DE).*

MATHEY (CHARLES), député de 1846 à 1848, représentant du peuple en 1848, né à Thurey (Saône-et-Loire) le 12 septembre 1794, mort à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire) le 5 février 1851, fit son droit à Paris. Etudiant en 1815, il s'entraîna dans le bataillon des Ecoles pour se battre contre les alliés. Notaire à Chalon en 1822 et 1824, conseiller municipal en 1832, conseiller général de Montret puis de Saint-Germain-du-Bois de 1833 à 1839, il se présenta à la députation, dans le 3^e collège de Saône-et-Loire (Chalon-ville), aux élections du 1^{er} août 1846, et fut élu par 205 voix (404 votants, 504 inscrits), contre 192 voix à M. Burignot de Varennes; il prit place à gauche et se fit notamment remarquer par son assiduité aux séances. Il assista, avec 17 autres députés, au banquet réformiste du 12^e arrondissement de Paris, et signa la mise en accusation du ministère Guizot. A la révolution de 1848, le gouvernement provisoire le nomma commissaire en Saône-et-Loire (4 mars); le 23 avril suivant, il fut élu représentant à l'Assemblée constituante par son département, le 4^e sur 14, avec 126,451 voix (131,092 votants, 136,000 inscrits). Il fit partie du comité de l'intérieur, et vota en général avec la gauche, pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre les poursuites contre Caussidière, pour l'abolition de la peine de mort, pour l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, pour l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs, contre l'expédition de Rome. Non réélu à la Législative, il rentra dans la vie privée.

MATHEY (RENÉ-CHARLES-ALFRED), membre du Sénat, né à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire) le 23 septembre 1819, fils du précédent,

étudia le droit à Paris et s'inscrivit au barreau. Rédacteur au *National* (1846), et d'opinions républicaines modérées, il devint, après février 1848, capitaine d'artillerie de la garde nationale, et préfet des Ardennes sous la dictature de Cavaignac. Il quitta ce poste en 1849, et vécut, sous l'Empire, en dehors des affaires publiques, s'occupant spécialement de viticulture. Membre (1871-1885) et président (1883-1886) du conseil général de Saône-et-Loire, pour le canton de Saint-Gengoux-le-Royal, maire d'Ameugny (1871), il fut élu, le 5 janvier 1879, sénateur de Saône-et-Loire, le 1^{er} sur 2, par 541 voix (675 votants). Il remplaçait M. Rolland décédé; il fut encore réélu, au renouvellement triennal du 8 janvier 1882, par 549 voix sur 679 votants. M. Alfred Mathey siégea dans le groupe de la gauche républicaine, et opina avec la majorité, pour l'article 7, pour les lois Ferry, pour la réforme du personnel judiciaire, pour le divorce, pour les crédits de l'expédition du Tonkin, pour les ministères opportunistes, pour l'expulsion des princes, pour la nouvelle loi militaire, et, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger.

MATHIAS (ANTOINE), député en 1789, né à Issoire (Puy-de-Dôme) le 2 décembre 1753, mort à Pont-du-Château (Puy-de-Dôme) le 4 mai 1828, entra dans les ordres en 1776, et fut nommé curé de l'Eglise-Neuve (Puy-de-Dôme). Elu, le 26 mars 1789, député du clergé aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Riom, il vota la vérification des pouvoirs en commun, et fit partie du comité des recherches; puis il protesta contre les décrets de l'Assemblée nationale, émigra et se mit en relations avec les princes. Présenté à Monsieur, plus tard Louis XVIII, il fut chargé d'une importante mission auprès du comte d'Artaiges, alors à Venise. Rentré en France en 1809, il fut appelé à la cure de Pont-du-Château qu'il occupa jusqu'à sa mort.

MATHIEU (CLAUDE), député en 1791, dates de naissance et de mort inconnues, était cultivateur à Anlezy, en Nivernais, quand la Révolution éclata. Il en adopta modérément les principes, et devint, en 1790, juge de paix, puis, en 1791, administrateur du département de la Nièvre, qui l'élut, le 7 novembre de la même année, député à l'Assemblée législative, le 5^e sur 7, par 199 voix (286 votants). Il n'eut qu'un rôle effacé et prit seulement la parole pour demander, le 16 juin 1792, le rapport du décret qui ordonnait, sans autre indemnité, la suppression des droits féodaux casuels.

MATHIEU (FRANÇOIS-JACQUES-ANTOINE), député en 1791, né à Strasbourg (Bas-Rhin) le 4 janvier 1755, mort à Toulouse (Haute-Garonne) le 8 octobre 1825, fut nommé, en 1790, procureur-syndic du Bas-Rhin, puis, le 28 août 1791, député de ce département à l'Assemblée législative, le 1^{er} sur 9, par 418 voix (591 votants). Il siégea parmi les modérés. Employé en 1804, dans l'affaire des indemnités d'Allemagne, « il y montra, dit un biographe, des connaissances très étendues dans le droit public. »

MATHIEU (PIERRE-HENRI), député de 1834 à 1848 et représentant en 1848, né à Langogne (Lozère) le 9 février 1793, mort à Largentière

(Ardèche) le 26 juillet 1872, avocat à Largentière, acquit de l'influence dans le parti libéral. Nommé, après 1830, président du tribunal civil de Largentière, il fut élu, le 21 juin 1834, député du 4^e collège de l'Ardèche (Joyeuse), par 100 voix (110 votants, 169 inscrits); mais cette élection fut cassée parce qu'il ne payait pas le cens d'éligibilité exigé par la loi. Le même collège le réélut successivement : le 4 novembre 1837, par 135 voix (187 votants, 234 inscrits), contre 48 voix à M. Duparquet; le 2 mars 1839, par 140 voix (145 votants); le 9 juillet 1842, par 142 voix (174 votants, 248 inscrits), contre 29 voix à M. de Beaumefort; le 1^{er} août 1846, par 185 voix (187 votants, 289 inscrits). M. Mathieu ne cessa de lutter avec l'opposition libérale, combattit le ministère Molé, vota *pour* les fortifications de Paris, *pour* les incompatibilités, *pour* l'adjonction des capacités, *contre* la dotation du duc de Nemours, *contre* le recensement, appuya le ministère Thiers qui le nomma chevalier de la Légion d'honneur, repoussa l'indemnité Pritchard, prit part à la campagne réformatrice, et fut réélu, le 23 avril 1848, représentant de l'Ardèche à l'Assemblée constituante, le 7^e sur 9, par 30,841 voix. Il fit partie du comité de législation, et vota avec la droite, *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'incompatibilité des fonctions, *contre* l'amendement Grévy, *contre* la sanction de la Constitution par le peuple, *pour* l'ensemble de la Constitution, *pour* la proposition Râteau, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* l'expédition de Rome, *contre* la demande de mise en accusation du président et des ministres. Non réélu à la Législative, il reprit ses fonctions de magistrat à Largentière, et fit de l'opposition à l'Empire. Candidat d'opposition aux élections du 1^{er} juin 1863 au Corps législatif, il échoua dans la 2^e circonscription de l'Ardèche, avec 5,401 voix, contre 16,104 à l'élu officiel, M. de Rochemure. Il fut mis à la retraite, comme président de tribunal, le 6 juillet de la même année.

MATHIEU (CLAUDE-LOUIS), député de 1835 à 1837 et de 1838 à 1848, représentant du peuple en 1848, né à Mâcon (Saône-et-Loire) le 25 novembre 1783, mort à Paris le 5 mars 1875, fils d'un menuisier, reçut de l'abbé Sigorgne les premières leçons de mathématiques, suivit les cours de Lacroix et de Delambre, entra à l'Ecole polytechnique en 1803, en sortit en 1805 dans les ponts et chaussées, devint peu après secrétaire du Bureau des Longitudes, et fut adjoint à Biot lorsque celui-ci se rendit sur les bords de la Méditerranée pour faire des expériences sur le pendule. A son retour à Paris, il fut nommé astronome adjoint à l'Observatoire. En 1809 et en 1812, il avait obtenu le prix Lalande à l'Académie des Sciences, et était devenu, quelques années plus tard, professeur suppléant d'astronomie au Collège de France et répétiteur à l'Ecole polytechnique. Il entra à l'Académie des Sciences en 1817, en remplacement de Meissier, édit, en 1827, l'ouvrage de Delambre : *Histoire de l'Astronomie au XVIII^e siècle*, et fut décoré de la Légion d'honneur en 1829. Ses relations avec Arago, dont il était le beau-frère, le firent entrer dans la politique, après les événements de juillet 1830. Candidat aux élections du 21 juin 1834, dans le 1^{er} collège de Saône-et-Loire (Mâcon-ville), il échoua avec 121 voix contre 170 à l'élu, M. de Lamartine; il fut plus heureux dans ce même collège

le 10 janvier 1835, et fut élu en remplacement de M. de Lamartine qui avait opté pour Dunkerque, par 168 voix (291 votants, 369 inscrits), contre 60 voix à M. Aubel, 40 à M. Pellorce et 16 à M. Bonnetain. Il siégea à l'extrême-gauche, auprès d'Arago, ne s'occupa que des questions de sa compétence et notamment des questions de chemins de fer. Les élections du 4 novembre 1837 ne lui furent pas favorables. Il échoua de nouveau, avec 160 voix contre 171 à l'élu, M. de Lamartine; mais il reentra au parlement comme député du 2^e collège du même département (Mâcon-arrondissement) le 2 mars 1839, élu par 185 voix (365 votants, 420 inscrits), contre 175 voix à M. Delacharme, ancien député. Le même collège le réélut, le 9 juillet 1842, par 241 voix (397 votants, 448 inscrits), contre 105 voix à M. Delacharme et 48 à M. Ochier, médecin; et, le 1^{er} août 1846, par 295 voix (353 votants, 486 inscrits) contre 31 voix à M. Delacharme. Il avait aussi échoué, le 9 juillet 1842, dans le 1^{er} collège du même département, avec 61 voix contre 245 à l'élu, député sortant, M. de Lamartine. M. Mathieu siégea constamment à l'extrême-gauche, combattit les mesures réactionnaires proposées par les ministères, attaqua à plusieurs reprises la politique de M. Molé et de M. Guizot, repoussa l'indemnité Pritchard et fit, sur l'établissement définitif du système décimal des poids et mesures, des rapports remarquables. Elu représentant de Saône-et-Loire à l'Assemblée constituante, le 23 avril 1848, le 2^e sur 14, par 127,042 voix (131,092 votants, 136,000 inscrits), il continua de siéger à gauche, fit partie du comité des travaux publics, et vota *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *contre* les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, *pour* l'abolition de la peine de mort, *pour* l'impôt progressif, *contre* la sanction de la Constitution par le peuple, *contre* la proposition Râteau, *contre* l'interdiction des clubs, *contre* l'expédition de Rome. Il était en congé au moment du vote sur l'ensemble de la Constitution. Ayant échoué à la Législative, le 13 mai 1849, dans le département de Saône-et-Loire, avec 15,608 voix sur 109,200 votants, il se consacra désormais à ses travaux scientifiques. Examinateur à l'Ecole polytechnique, fonctions qu'il abandonna par démission en 1863, professeur à cette même Ecole, officier de la Légion d'honneur le 14 novembre 1856, membre titulaire du Bureau des longitudes le 26 mars 1862, commandeur de la Légion d'honneur le 16 août 1863, M. Mathieu fit partie du jury de l'Exposition universelle de Paris en 1855, et fut membre, puis président du comité international pour l'unification des poids et mesures en 1867 et en 1872. Il a en outre collaboré à la *Connaissance du Temps* et à l'*Annuaire du Bureau des longitudes*.

MATHIEU (ANTOINE-PHILIPPE), dit MATHIEU DE LA DRÔME, représentant en 1848 et en 1849, né à Saint-Christophe-et-le-Laris (Drôme) le 7 juin 1808, mort à Romans (Drôme) le 15 mars 1865, lutta de bonne heure pour l'opposition libérale dans son département. Après 1830, il fonda à Romans un *Athénée de belles-lettres*, où il enseigna l'économie politique et que l'autorité fit bientôt fermer. « Comme il ne pouvait plus, dit un de ses biographes, appeler à lui les habitants par son élocution facile et animée, il fonda pour eux, à ses risques et périls, une revue, qu'il intitula la *Voix d'un solitaire*. Dans cette revue, des articles spéciaux traitaient des devoirs et de la science du citoyen; c'était une sorte de catéchisme politique em-

preint d'un savoir profond; mais l'administration de Romans et des villes voisines s'y trouvait vivement attaquée; l'auteur y stigmatisait aussi les dilapidations, l'abaissement, la ruine que subissait la France sous le gouvernement de lui. Aussi rencontra-t-il une opposition ouverte dans les fonctionnaires inhabiles et paresseux, dont l'incurie, l'ignorance et le mauvais vouloir étaient palpables; la coterie répandit sur ses opinions et ses vues les bruits les plus absurdes. » M. Mathieu assista, en 1847, au banquet réformiste de Romans et y prononça un discours où il disait : « On corrompt des individus, on ne corrompt pas des masses, on corrompt, on empoisonne un verre d'eau, on n'empoisonne pas l'Océan. Appelez donc la grande majorité de la nation à voter, au lieu d'une imperceptible minorité; faites arriver les flots populaires dans les collèges électoraux, et ces flots en laveront toutes les souillures... Oui, le peuple! que ce mot ne vous effraie point! » Favorable aux doctrines socialistes, M. Mathieu salua avec joie la proclamation de la République en février 1848, et fut élu, le 23 avril, représentant de la Drôme à l'Assemblée constituante, le 2^e sur 8, par 37,868 voix (76,005 votants, 92,501 inscrits). Il prit place à la Montagne, et parut plusieurs fois à la tribune : notamment pour défendre Louis Blanc contre la demande en autorisation de poursuites, pour réclamer le rachat des chemins de fer par l'État, et pour présenter, le 25 septembre 1848, un amendement, qu'il retira d'ailleurs, et qui était ainsi conçu : « Les impôts sont progressifs en raison de la fortune des citoyens. » Il vota contre le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, pour l'amendement Grévy, pour le droit au travail, contre l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, contre la proposition Râteau, pour la mise en accusation du président et des ministres, pour l'amnistie. Dans les dernières semaines de la législature, il est porté *absent par congé*. Réélu, le 13 mai 1849, représentant de la Drôme à l'Assemblée législative, le 4^e sur 7, par 42,762 voix (67,889 votants, 94,136 inscrits), il fut en même temps nommé représentant du Rhône, le 6^e sur 11, par 70,659 voix (110,722 votants, 154,740 inscrits). Il opta pour le Rhône et fut remplacé dans son département d'origine, le 8 juillet 1849, par M. Morin. Il tint la même ligne de conduite que précédemment, siégea à l'extrême-gauche, vota constamment avec la minorité démocratique, et s'associa aux protestations des républicains avancés contre l'expédition de Rome, contre la loi électorale du 31 mai et contre les demandes de révision de la Constitution. Il ne cessa de se déclarer hautement le partisan du socialisme, qui selon lui, « loin d'être un ennemi, devait purifier les sources de la propriété ». Adversaire déterminé de la politique de l'Élysée, il fut arrêté dans la nuit qui précéda le coup d'État de décembre et, par décret du 1^{er} janvier 1852, expulsé du territoire français. Il se retira alors en Belgique, d'où il passa en Suisse. Revenu en France, il se consacra à la publication d'une série d'almansachs, destinés à faire concurrence aux *double et triple* Liégeois de Mathieu Laensberg : il les intitula : *Le double et le triple Mathieu de la Drôme*. On lui doit aussi un ouvrage sur la *Prédiction du temps*.

MATHIEU (LOUISY), représentant du peuple en 1848, né à la Guadeloupe le 17 juin 1817, homme de couleur, était ouvrier typographe

dans une imprimerie de la Pointe-à-Pitre. Lorsque les événements de 1848 et l'émancipation des esclaves le firent choisir comme représentant de sa race. Élu, le 22 août 1848, représentant suppléant de la Guadeloupe à l'Assemblée nationale, par 11,632 voix (33,734 votants), il fut admis à siéger, en remplacement de M. Schœlcher qui avait opté pour la Martinique. Il prit place à l'extrême-gauche, fit partie du comité de l'Algérie et des colonies, et vota pour le droit au travail, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs, contre l'expédition de Rome, pour la déclaration en l'honneur du général Cavaignac, et s'abstint lors du vote sur la demande de mise en accusation du président et des ministres, « par reconnaissance pour les membres du cabinet qui avaient lutté vingt ans en faveur de l'abolition de l'esclavage ». Non réélu à la Législative, il retourna à la Guadeloupe.

MATHIEU (ADRIEN-JACQUES-MARIE-CÉSARE), sénateur du second Empire, né à Paris le 20 janvier 1796, mort à Besançon (Doubs) le 9 juillet 1875, fils d'un agent d'affaires, commença par étudier le droit, puis alla gérer dans les Landes les propriétés de M. de Montmorency, dont la protection lui facilita l'accès de la carrière et des hautes dignités ecclésiastiques. Entré au séminaire de Saint-Sulpice, M. Mathieu fut ordonné prêtre, fut attaché comme secrétaire à l'évêque d'Evreux (1823), et devint un des grands vicaires de Mgr Quélen, archevêque de Paris. Il fit alors de vains efforts pour amener un rapprochement entre l'abbé Grégoire, l'ex-conventionnel, et l'Eglise catholique, et fut pendant quelque temps curé de l'Assomption à Paris. Promu évêque de Langres (1833), et, l'année suivante, archevêque de Besançon, il fut nommé cardinal le 30 septembre 1850, et entra de droit au Sénat, le 26 janvier 1852. « Son élévation au cardinalat est récente, écrivait alors l'auteur des *Profil critiques et biographiques des sénateurs*, etc., il s'est fait peu connaître et sa réputation n'a pas franchi la limite de ses diocèses. » Mais bientôt, il prit, comme sénateur, une part importante à plusieurs discussions, et se distingua parmi les chefs du parti catholique qui se sépara maintes fois de la majorité. Le 5 juillet 1852, il appuya une pétition des officiers supérieurs de l'armée de terre contre la retraite pour limite d'âge; son discours, dans lequel il solidarisa les intérêts de l'armée et du clergé, lui valut, au Sénat, le surnom de « cardinal des armes », et fut le premier discours sénatorial intégralement reproduit par le procès-verbal. En janvier 1865, il fut l'objet d'un appel comme d'abus formé devant le conseil d'État pour avoir, contrairement aux instructions gouvernementales, donné lecture de l'Encyclique du pape du 8 décembre 1864 : l'abus fut prononcé par décret du 8 février 1865. Le cardinal archevêque de Besançon se signala encore par ses attaques fréquentes contre l'Université, l'esprit d'examen et les progrès de la science moderne. On a de lui plusieurs brochures politiques et religieuses, notamment : *le Pouvoir temporel des papes justifié par l'histoire* (1863). Membre de l'Académie de Besançon, commandeur de la Légion d'honneur (16 juin 1856).

MATHIEU (AUGUSTE), député au Corps législatif de 1863 à 1870, né à Avize (Marne) le 24 novembre 1814, mort à Paris le 4 janvier